

Syndicats: un rapport propose de renforcer la légitimité du dialogue social

2006-05-03 20:45:56.....PARIS (AFP)

Un rapport remis mercredi au Premier ministre avance plusieurs pistes pour revigorer et relégitimer le dialogue social: toilette de la représentativité syndicale, évolution des règles de la négociation collective et clarification des finances des syndicats.

Le conseiller d'Etat Raphaël Hadas-Lebel, fraîchement porté à la tête du Conseil d'orientation des retraites (COR), fait ces propositions dans ce rapport intitulé "pour un dialogue social efficace et légitime: représentativité et financement des organisations professionnelles et syndicales".

Il y souligne la nécessité, dans le contexte de la mondialisation, de permettre à la négociation de jouer "un rôle plus actif" dans l'élaboration du droit social. Encore faut-il, pour cela, que les "organisations professionnelles et syndicales bénéficient d'une légitimité incontestée".

Or il pointe "la faiblesse du taux de syndicalisation français, aux alentours de 8% au total et de 5% dans le secteur privé" (30e rang dans l'OCDE), un taux qui "a quasiment été divisé par deux en 25 ans".

Le rapport s'interroge en premier lieu sur le régime de la représentativité: en vertu d'un arrêté de 1966, renvoyant à des critères définis en 1950 (conduite patriotique pendant la guerre), cinq organisations - CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC- bénéficient d'une "présomption irréfragable" de représentativité leur permettant de négocier des accords collectifs interprofessionnels et de présenter des candidats à toutes les élections.

Le rapport propose notamment "une révision périodique de la listes des organisations représentatives" tous les 4 ou 5 ans et une "mise à jour des critères de représentativité", selon divers critères: "capacité d'influence" (audience électorale), "indépendance", "activité", "expérience" de l'organisation, "respect des valeurs républicaines".

Il envisage un "scénario de transformation" plus tranchant induisant une "évolution vers une représentativité établie par le vote" lors par exemple des "prud'homales", "élections de délégués du personnel" ou "d'une élection de représentativité de branche".



Le rapport évoque ensuite le régime de la négociation collective, soulignant que la loi Fillon du 4 mai 2004 a consacré "le principe majoritaire comme condition de la validité des accords" mais selon des modalités "complexes", reflet d'exigences "contradictoires".

M. Hadas-Lebel propose ainsi "une option prudente, consistant à laisser le temps aux acteurs sociaux de s'emparer totalement" du sujet, et une formule "plus ambitieuse" valorisant le "principe majoritaire".

Dans les petites entreprises, le rapport suggère "un assouplissement" pour favoriser la négociation d'accord, même en l'absence de délégué syndical.

Il envisage aussi la création dans les entreprises de moins de 200 salariés "à titre expérimental d'une instance unique de dialogue et de négociation".

En matière de finances, le rapport souligne la nécessité de "mesures de sécurisation" pour une meilleure "transparence", suggérant "l'extension du chèque syndical" et la confirmation "par la loi d'un statut fiscal" propre aux syndicats.

Il s'interroge enfin sur l'effet de déductions fiscales supplémentaires comme prime à l'adhésion.

Le texte de M. Hadas-Lebel a été salué par le Premier ministre Dominique de Villepin comme un travail "très complet" et de "grande qualité", nourrissant le débat en vue d'une "modernisation du dialogue social". Il sera "soumis à la Commission nationale de la négociation collective" dans "les prochaines semaines" puis fera "l'objet d'un avis au Conseil économique et social", a fait savoir le Premier ministre.

